



Réunis en Assemblée Générale ce mardi 07 janvier 2020, 19 personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de Créteil étaient présents.

Les participant.e.s ont rappelé de manière unanime leur volonté de participer à la mobilisation nationale contre les lignes directrices de gestion concernant la mobilité.

Les modalités d'action votées lors de l'AG du 19/12/2019 ont été prolongées jusqu'à nouvel ordre. Les agents du SPIP de Créteil continueront donc :

- D'apposer en réponse automatique et dans la signature des mails la mention suivante :

« Les agents du SPIP 94 (antenne de Créteil), dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la fonction publique ».

- De ne pas participer aux réunions institutionnelles, partenariales et aux réunions de service

De plus, a été votée une journée « SPIP mort » le 21.01.2020

Une nouvelle Assemblée Générale se tiendra le 21/01/2020

Créteil, le 07/01/2020